



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 mars 2021

Installation de la commission de lutte contre la prostitution à Mayotte

Quelques jours après la journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement a installé et présidé, le 17 mars 2021, la première commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

En application de la loi du 13 avril 2016, la commission départementale, placée sous l'autorité du préfet, est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les orientations stratégiques et une politique coordonnée d'actions en faveur des victimes.

Cette commission est composée d'un magistrat de l'ordre judiciaire, de représentants des services de l'État (DCS, Dieccte), des forces de sécurité intérieure (DTPN, gendarmerie), du Rectorat, de l'ARS et du CHM, ainsi que élus de l'Association des maires de Mayotte et du Conseil départemental.

La commission a également pour mission de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle transmises par les associations agréées à cet effet.

À Mayotte, seule l'association Mlézi Maoré qui est agréée pour mettre en œuvre le parcours de sortie de prostitution aux personnes souhaitant s'en extraire et garantir la qualité de l'accompagnement.

La déléguée du Mouvement du Nid des Bouches du Rhône était également présente pour apporter un éclairage extérieur et un retour d'expérience particulièrement utile.

À l'issue de cette première commission, deux parcours ont été validés par le Préfet, après présentation des situations des victimes par Mlézi Maoré et délibération des membres de la commission. L'association ira à la rencontre des personnes en situation de prostitution et élaborera avec elles l'inscription dans leur parcours de sortie.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle peut demander à bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale pour sortir de la prostitution.

Autorisé pour une durée de 6 mois renouvelable, (sans excéder 24 mois) ce parcours permet à la personne concernée de bénéficier d'un accompagnement global en fonction de ses besoins (logement, hébergement, accès aux soins, accès aux droits, action d'insertion sociale et professionnelle).

Les services de l'État sont mobilisés pour lutter contre l'achat d'actes sexuels, contre les réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains et pour protéger les personnes en situation de prostitution.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976